

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 4 MAI 2010**

Conseillers municipaux absents : Jean-Philippe REPIQUET (excusé), Simon LIARD et Patrick GACHON.

Secrétaire de séance : Henri RIVIERE.

Observations éventuelles sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal : néant

**I. SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS :**

La somme de 23 000 € a été prévue à l'article 6574 du Budget Primitif 2010.

Le conseil municipal délibère pour attribuer les subventions communales 2010 aux associations. Deux nouvelles demandes de subvention sont examinées et attribuées.

- Collège Marcel Bouvier (pour le financement d'un voyage scolaire) : 50.00 €.

- Entrer en matières (pour financer l'achat d'une banderole personnalisée) : 100 € (il leur sera demandé de placer le logo communal sur leur banderole).

En divers, il restera : 1 870.00 € qui pourront être utilisés en cours d'année par délibération du conseil municipal.

**OBJET : LISTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2010 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 1<sup>er</sup> Avril dernier, il s'est réuni pour le vote du Budget Primitif 2010.

A l'article 6574 des dépenses de fonctionnement, a été prévue la somme de : 23 000 € pour les subventions communales.

La Commission des Finances réunie le 16 Mars 2010 avait déjà examiné toutes les demandes de subventions reçues en mairie.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG	110.00 €
AMICALE DES POMPIERS DE CHABONS	50.00 €
ASSOC. D'ANIMATION RURALE	50.00 €
ASSOC. CENTRE INTERC. PLANIFICATION	200.00 €
ASSOC. POUR LA REINSERTION	250.00 €
ASSOCIATION LA VILLANELLE	50.00 €
ASSOCIATION CHORALE CRESCENDO	50.00 €
ASSOCIATION COORDINATION GERONTOL.	150.00 €
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE	100.00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	500.00 €
ASSOCIATION LES QUATRE A	50.00 €
ASSOC. LOCALE D'AIDE A DOMICILE	1 000.00 €
ASSOC. SPORT. CULT. LYCEE DU GUIERS	50.00 €
ASSOCIATION TENNIS CLUB	550.00 €
ASSOC. VIVRE ENCORE ST GEOIRE	50.00 €
ASSOCIATION BASKET CLUB VALLE BOURBRE	450.00 €
CHAMBRES DES METIERS DE VIENNE	120.00 €
CLUB DE L'AMITIE	50.00 €
CLUB SPORTIF DE VIRIEU	1 000.00 €
CROIX-ROUGE FRANCAISE	50.00 €
DANS LES PAS DE JONGKIND EN DAUPHINE	150.00 €
EDUCAT. PHYS. GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	100.00 €
GRAIN D'AILE ASSOC. LIEU PARENTALITE	100.00 €
JUDO CLUB VALLEE DE LA BOURBRE	100.00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	50.00 €

.../...

L.E.A.P LE VALLON CHABONS	60.00 €
LES FOUS DU VOLANT	50.00 €
LES RANDONNEURS DE LA BOURBRE	150.00 €
LIGUE ISERE	50.00 €
LOCOMOTIVE	50.00 €
LOGINUIT	150.00 €
MAISON PAYS DES TROIS VALS	300.00 €
M.F.R LE CHALET ST ANDRE LE GAZ	180.00 €
M.F.R CHAPEAU CORNU VIGNIEU	120.00 €
ASSOCIATION A.F.S.E.P	50.00 €
O.C.C.E 38 COOPERATIVE SCOLAIRE	60.00 €
ASSOCIATION PLEXUS	400.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	350.00 €
SECOURS CATHOLIQUE ISERE	150.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	150.00 €
STE PROTECTRICE DES ANIMAUX	200.00 €
SOU DES ECOLES PUBLIQUES	150.00 €
SSIAD DES DEUX VALLEES	600.00 €
STE D'AGRICULTURE DU CANTON	50.00 €
UNION POUR LA DEFENSE DES ASSOC.	150.00 €
ASSOCIATION VAL VIRIEU	2 000.00 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ISERE	200.00 €
ASSOCIATION DES CONSCRITS	50.00 €
ATELIER EVEIL A.F.R COLOMBE	100.00 €
ASSOCIATION O.G.E.C	9 000.00 €
M.F.R MOZAS	60.00 €
FOYER SOCIO EDUC.COLLEGE DAUPHINS	70.00 €
ASSOCIATION CIELETERRE	50.00 €
LA BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €
ASSOC. FRANCE ALZHEIMER	50.00 €
ASSOC. SINISTRES HAITI (FDC MAEE)	500.00 €
COLLEGE M. BOUVIER LES ABRETS	50.00 €
ASSOC. ENTRER EN MATIERES	100.00 €

=====

TOTAL : 21 130.00 €

DIVERS (pourra être utilisé par délibération  
du C.M pour subvention exceptionnelle) 1 870.00 €

=====

TOTAL GENERAL : 23 000.00 €

Crédits prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2010.

=====

**II. URBANISME ET CONSTRUCTION :**

Sont examinés les dossiers suivants :

\* Permis de construire modificatif (modification d'un permis délivré en cours de validité) :

- déposé par : M. et Mme POIRE de CHABONS, pour une maison jumelée située Chemin des Tournelles. (pour modification de la surface habitable). Propriété cadastrée : section AB n° 517, SHON : 97.34 m2 (au lieu de 81 m2), située dans le périmètre du château (accord reçu de l'A.B.F). Pas de modification de surface pour maison REYNAUD-DULAURIER. Zone au P.O.S : UBb. Accord est donné.

\* Permis de Construire :

- déposé par M. et Mme SAHRE Khalil de VIRIEU pour la construction d'une maison individuelle avec garage intégré (SHON de 155.80 m<sup>2</sup>), lot n° 5 « le Clos des Lys ». Propriété cadastrée : section AD 122p = 969 m<sup>2</sup>, hors périmètre du château. Zone au P.O.S : UBa. Accord est donné.

- déposé par la Maison de Retraite « Les Tournelles », M. BOYER, pour la création de 2 structures légères extérieures (SHOB : 160 m<sup>2</sup>) ; poteaux gris et toiture : couleur grise soutenue ou grise irisée bleutée, selon avis de l'A.B.F. Aucune modification à l'intérieur du bâtiment. Propriété cadastrée : section AD 36, située dans le périmètre du château. Zone au P.O.S : UBa. Accord est donné.

- déposé par M. MICHALLET Didier et Melle MEGY Julie de VIRIEU, pour la construction d'une maison d'habitation sur sous-sol complet et combles aménageables, rue du stade. SHON de 204 m<sup>2</sup>. Propriété cadastrée section AB n° 413p = 1004 m<sup>2</sup>, située hors périmètre du château. Zone UBa au P.O.S. Précision à apporter : quelques nuisances possibles par rapport à la proximité de la salle des fêtes. Accord est donné.

- déposé par EARL Du Ripaillon, M. Thierry GUTTIN de VIRIEU, pour la construction d'un bâtiment de stockage de machines agricoles sur propriété cadastrée : section E n° 182p  
Dimensions : longueur : 48 m x largeur : 20 m. Une partie est située dans le périmètre du château. Zone au P.O.S : NC. Remarque : l'évacuation des eaux pluviales n'a pas été prévue sur le plan. Accord est donné.

\* Déclaration préalable :

- déposée par M. BERTRAND Patrick, Chemin de la Chapelle à VIRIEU pour l'installation d'un système photovoltaïque sur le toit. Dimensions : 7 m x 3 m. 3 kwc. Propriété cadastrée : section AC 377 = 1504 m<sup>2</sup>, hors périmètre du château. Zone au P.O.S : NBrg. Accord est donné.

\* Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- déposée par Me DUFRESNE, Notaire à ALLEVAR, Isère, pour la vente d'un terrain de 800 m<sup>2</sup> (lot A) de la propriété de Mme POIRIER, 140 rue Champ Renard, cadastrée section AC n° 370, zone UA au P.O.S, prix de vente : 70 000.00 € et 5 000 € de commission d'agence. Acquéreurs : SARL ARCOTERRE, de BOURGOIN-JALLIEU.

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

- déposée par Me DEFRADAS, Notaire à LA TOUR DU PIN, Isère pour la vente d'un terrain par la Cté de communes, cadastré section AD n°77p Mas de Perrière, zone NAI au P.O.S. Prix de vente : 9 500 €. Acquéreur : SCI du Marais.

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

\* Pass Foncier (pour lotissement le clos des lys) :

Une 2<sup>ème</sup> délibération nominative doit être prise avant d'établir à chaque demandeur une attestation pour sa banque.

A ce jour, les six dossiers de permis de construire ont été réceptionnés et la S.D.H a transmis la liste des futurs propriétaires. Ces lots se sont vendus rapidement.

Le conseil municipal délibère et donne son accord pour le versement du pass foncier.

**OBJET : LISTE DES ACCEDANTS A LA PROPRIETE BENEFICIAIRES DU PASS FONCIER POUR L'OPERATION A VIRIEU : « LE CLOS DES LYS » DE LA SOCIETE DAUPHINOISE DE L'HABITAT :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 9 Juin 2009 pour la mise en place du dispositif du Pass Foncier et subvention Habitat pour six lots de la Société Dauphinoise de l'Habitat : « le Clos des Lys » sur la commune.

Le Maire indique à l'assemblée que six dossiers de demande de permis de construire pour une maison individuelle ont été déposés à ce jour en mairie pour ces lots.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, et en plein accord avec le Maire,

- INDIQUE que la liste des accédants à la propriété bénéficiaires du Pass Foncier pour l'opération à VIRIEU « le Clos des Lys » de la S.D.H est la suivante :

**Lot n° 1** : M. et Mme MANCINI : 694 avenue des thermes à 38410 URIAGE.

**Lot n° 2** : M. et Mme PERI : appartement 2202.32 galerie de l'arlequin à 38100 GRENOBLE.

**Lot n° 3** : M. GILLES, Mme MELMOUX : 5 rue centrale à 38260 LA COTE SAINT ANDRE.

**Lot n° 4** : M. et Mme GADEAU : 20 rue de la plotière à 38500 VOIRON.

**Lot n° 5** : M. et Mme SAHRE : 271 Les Colombettes, logement 24 à 38730 VIRIEU.

**Lot n° 6** : M. et Mme PAILLARD 43 bis, rue Alfred de Vigny à 38100 GRENOBLE.

- DONNE son accord pour le versement de cette aide aux personnes énumérées ci-dessus,
- RAPPELLE que les crédits nécessaires ont été prévus à l'article 204 du Budget Primitif 2010.

=====

\* P.L.U : la réunion thématique a eu lieu hier en mairie. Les zones NAa, NAb, et NAI de la commune ont été examinées, en particulier les terrains situés chemin de la Bouillane bien placés par rapport au centre du village. Un chemin d'accès devrait être réalisé.

Les zones NA sont nombreuses, faudra t'il toutes les conserver dans le PLU ?

De même, une discussion s'est engagée sur la mise en place de feux à la sortie de Virieu (rue du Vallon de Lamartine) et sur les « liaisons douces » (sentiers piétonniers) qui figurent au POS et qui devront sans doute être conservés.

### **III. VOIRIE :**

Henri RIVIERE indique à l'assemblée que l'enveloppe 2010 pour les travaux de voirie, consacrés à Virieu est d'environ 49 000 €. Les devis ont été réceptionnés ; ils concernent :

- le chemin de la Chapelle (21 093.25 €) pour découpe, caniveaux...

Ce chemin s'est fortement dégradé cet hiver.

- le chemin de Champ Morel (32 066.00 €). Des tronçons ne sont pas très abimés : ce chemin ne sera pas refait dans sa totalité.

- un passage sur le chemin de Layat (17 000 €). Cestravaux seront reportés ultérieurement.

Marie-Agnès TOURNON signale que le parking devant la gendarmerie est en mauvais état. Un courrier sera envoyé à la Maison du Département, puisque c'est en bordure du CD 73.

Autres travaux effectués :

- le terrain de pétanque. Un panneau sera mis en place pour le signaler.

### **IV. TRAVAUX BATIMENTS :**

Gilles BREDA fait part à l'assemblée des travaux en cours ou réalisés :

- Aménagement des jeux ; du skate park ; la coupe des arbres.
- Peinture : fenêtres de la mairie, soubassement, porte.
- Appartement, rue de barbenière : on attend le carreleur.
- Vers la roue : se termine l'aire de vidange.

### **V. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

\* Commission Culturelle (Raoul TARTAIX) :

- La dernière réunion de la commission s'est tenue le 14 Avril 2010.
- Le conseil municipal délibère et approuve le contrat de vente de prestation musicale pour la fête de la musique : Pierre LORY (musique Country). Ce spectacle sera donné sur la place au lieu des halles. Un arrêté sera pris pour fermer la place Henri Clavel.

### **OBJET : APPROBATION CONTRAT DE VENTE DE PRESTATION MUSICALE POUR REPRESENTATION DE PIERRE LORY LE 19 JUIN 2010 POUR LA FETE DE LA MUSIQUE :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, notamment pour la fête de la musique qui se déroulera à VIRIEU, le samedi 19 Juin prochain, il a reçu de Monsieur Pierre LORY, représenté par l'association « Ecoutez nous », un contrat de prestation musicale en deux exemplaires à valider. L'artiste fournira une prestation de 120 minutes et recevra la somme de 500 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat de vente pour la représentation musicale de Pierre LORY (country) le samedi 19 Juin 2010, lors de la fête de la musique,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à l'association « Ecoutez-nous », 235 Boucle du Vernay à 38790 CHARANTONNAY,
- INDIQUE que les frais relatifs à ce spectacle seront réglés à l'article 6232 du Budget Primitif 2010.

=====

- Les répétitions de la troupe en résidence ont eu lieu à Blandin et Valencogne. Des gradins seront nécessaires pour le spectacle à Virieu.

\* SIVU des Ecoles Publiques (Raoul TARTAIK) :

Les travaux d'agrandissement de l'école ont un mois d'avance.

Une nouvelle réunion a eu lieu avec les experts de l'assurance pour le chauffage géothermique. Leur conclusion est qu'il s'agit d'un problème d'entretien et de programmation.

\* Commission Affaires Sportives, Animations :

- Animations (Gilles PONCHON) : une 1<sup>ère</sup> réunion de préparation du comice agricole a eu lieu. Rolande a le planning des animations, le thème retenu cette année est l'eau. L'idée est de confectionner une maquette de la roue à augets qui alimenterait une scie. Dates du comice : les 21 et 22 Août 2010 à ST ONDRAS.

Pour les habitants : l'enjeu est la récupération d'un plus grand nombre de canettes en aluminium à déposer à la mairie, près des bâtiments du Service Technique.

Trois jeux sont prévus, ainsi qu'un marché « paysan » sur les deux journées. Il sera également possible de visiter la station de pompage du syndicat des eaux de la Haute Bourbre.

- slalom : une réunion de préparation a lieu jeudi soir. Il se déroulera le dimanche 13 Juin 2010.

- Affaires sportives (Sébastien BOITON) :

L'équipe féminine de foot est en demi-finale.

En basket : victoire de l'équipe poussine.

Virieu a gagné le derby (Virieu-Valondras).

\* C.C.A.S :

Rolande THUDEROZ donne à l'assemblée le compte-rendu de la randonnée du CCAS qui a eu lieu le dimanche 11 Avril 2010. 85 personnes l'ont faite.

Quelques petits soucis : le long du parcours, des fléchages et balisages ont disparu.

\* Commission Jeunes

Skate park :

Les modules ont été livrés et posés.

La pancarte indiquant les mesures de sécurité a été brûlée le soir même de son installation.

Sur le prochain bulletin municipal, seront précisées les règles de sécurité à adopter (protections, casques...)

Un règlement intérieur pour l'utilisation de cette aire de skate park a été élaboré. Le conseil municipal délibère et l'approuve.

## **OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SKATE PARK**

### **COMMUNAL :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'aménagement du terrain de skate park est en cours de finition. Les différents modules ont été livrés et posés.

Un règlement intérieur pour l'utilisation de ce terrain de skate park a été élaboré et validé par le responsable de la commission « Jeunes ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dix articles composant ce règlement, à savoir : objet ; ouverture et fermeture ; accès ; responsabilités ; secours ; protections ; règles de circulation et de comportement ; solidarité et exécution.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce règlement, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur mis en place pour le skate park communal,
- AUTORISE le Maire à signer le dit règlement qui prendra effet au 1<sup>er</sup> Juin 2010.

=====

\* Commission Information Communication (Bénédicte HABIB) :

Le prochain bulletin paraîtra début juillet.

Si certaines commissions municipales souhaitent mettre un article, le transmettre dès que possible.

La limite étant fixée au 15 Mai.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES :**

\* Comptabilité communale : lors du vote du BP 2010, un emprunt a été prévu pour financer tous les gros travaux d'investissement.

Une proposition de prêt a été faite par deux banques : le Crédit Agricole Centre Est et le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Les taux les plus intéressants sont ceux du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Le conseil municipal délibère pour demander un prêt d'un montant de 270 000.00 € auprès du crédit agricole mutuel sud rhône alpes, agence de La Tour du Pin.

### **OBJET : DEMANDE DE PRET DE 270 000.00 € A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, AGENCE DE LA TOUR DU PIN :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif 2010, le 1<sup>er</sup> Avril dernier, un emprunt de 274 889.00 € avait été prévu pour le financement de gros travaux, notamment l'aménagement des vestiaires du club de foot, et pour équilibrer la section d'investissement.

Renseignements pris auprès de plusieurs établissements bancaires, la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes de l'agence de LA TOUR DU PIN est la plus intéressante, soit :

Un prêt de 270 000.00 € remboursable sur 20 ans :

1°) prêt annuité réduite (1<sup>ère</sup> échéance fixée à moins de 1 an de la date de déblocage), taux réduit : 3.4476%, si versement des fonds au 30/05/2010 et date de 1<sup>ère</sup> échéance au 30/06/2010. Echéances : annuelles constantes réduites. Montant de l'échéance : 18 907.46 €, montant total des intérêts : 108 149.24 €

ou

2°) prêt échéances annuelles (1<sup>ère</sup> échéance 1 an après la date de déblocage), taux : 3.8300%. Echéances : annuelles constantes de : 19 569.16 €.

Montant total des intérêts : 121 383.19 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et à l'unanimité :

- DECIDE de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, agence de LA TOUR DU PIN, 5 place de la Nation 38110 LA TOUR DU PIN, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

\* Montant : 270 000.00 €

\* Durée : 20 ans

\* Taux actuel : 3.83 % fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition

\* Echéances de remboursement : ANNUELLES constantes de :

19 569.16 € (Montant total des intérêts : 121 383.19 €).

La 1<sup>ère</sup> échéance de prêt interviendra un an après le déblocage des fonds.

Les frais de dossier sont de 270 € TTC (non soumis à la TVA).

- CHARGE le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

=====

\* Remboursements sinistres :

En juillet 2009, le feu tricolore situé au bas de la rue de Barbenière a été endommagé par un camion. Les assurances ont adressé trois chèques en règlement des réparations et remboursement de la franchise. Le conseil municipal délibère et approuve ces remboursements.

**OBJET : APPROBATION REMBOURSEMENT DES ASSURANCES ALLIANZ ET NATIXIS POUR DOMMAGES AU FEU TRICOLORE AU BAS DE LA RUE DE BARBENIERE LE 17 JUILLET 2009 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 17 Juillet 2009, un véhicule des Etablissements Transax Colis de SAINT MARTIN D'HERES, Isère, avait endommagé le feu tricolore situé au bas de la rue de Barbenière. La mairie a réglé à ce jour la totalité des factures de réparations.

Monsieur le Maire indique qu'il vient de recevoir des assurances ALLIANZ et NATIXIS, trois chèques de remboursement pour ce sinistre

n° B0910636679 (réparations et remboursement de notre franchise, le recours ayant abouti) :

- chèque de Natixis de : 367.20 €

- chèque de Natixis de : 1 231.25 €

- chèque de Allianz de : 177.61 €,

soit un remboursement total de : 1 776.06 €. (millesept cent soixante seize euros et six cents).

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier de sinistre

n° B0910636679, après délibérations, et à l'unanimité :

\* ACCEPTE le remboursement des assurances ALLIANZ et NATIXIS d'un montant total de : 1 776.06 € en règlement des dommages causés au feutricolore situé au bas de la rue de Barbenière.

\* AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les présents chèques seront encaissés à l'article 791 du Budget Primitif 2010.

=====

\* Régie photocopies : les tarifs des photocopies sont élevés. La délibération fixant ces tarifs est ancienne.

Le conseil municipal délibère et propose de nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> Juin 2010.

**OBJET : NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AUX PHOTOCOPIES AU 1<sup>er</sup> JUIN 2010 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 Mai 1997 fixant le tarif des photocopies A4 et A3 et celle du 16 octobre 2001 convertissant ces tarifs en euros.

Le Maire indique qu'après calcul du coût réel d'une copie, ces tarifs sont un peu élevés.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations, et en plein accord avec le Maire :

- DECIDE des nouveaux tarifs des photocopies ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2010 :

\* pour les personnes domiciliées dans la commune :

- modèle A4, noir et blanc : 0.10 €

- modèle A4, couleur : 0.20 €

\* pour les personnes domiciliées à l'extérieur :

- modèle A4, noir et blanc : 0.15 €

- modèle A4, couleur : 0.25 €

Concernant le modèle A3, les tarifs ci-dessus seront multipliés par deux.

=====

\* Local communal à louer : le salon de coiffure à VIRIEU étant en vente, le local communal, situé au 31 rue de Barbenière, ne sera pas loué tant que cette vente ne sera pas réalisée.

\* S.A.S BIGALLET :

Un courrier du 6 Avril informe le Maire qu'en prévision du départ en retraite d'un de ses dirigeants, la société BIGALLET va se rapprocher de la société GIFFARD, fabricant de liqueurs et sirops depuis 1885 à ANGERS.

Les deux entreprises resteront indépendantes ; la société BIGALLET conservera son fonctionnement propre, son site de production et l'ensemble de son personnel.

\* Soirée Disco :

Compte tenu des événements qui se sont produits ces dernières semaines, le Conseil Municipal interdit à compter de ce jour, sur la commune toute location de la salle pour une soirée disco jusqu'à nouvel ordre.

\* courrier anonyme au maire et à son conseil le 24 Avril 2010.

\* Cérémonie du 8 Mai : à Virieu à 11 h au monument aux morts.

\* dates des prochaines réunions du Conseil Municipal à prévoir :

- début juin : mardi 8 Juin 2010.
- mi-juillet : mardi 6 Juillet 2010.





